

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Monsieur François LÉONARD demeurant Rahier 66 à 4987 Stoumont pour la Régularisation d'une citerne à gaz aérienne sur un terrain situé Rahier, 66 à 4987 Stoumont, et cadastré 3e division, section A n°1115S.

Le projet s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme relatif aux bâtisses en site rural en ce qu'il concerne le placement d'une citerne à gaz aérienne;

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation

Le dossier peut être consulté sur RDV, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à ann-sophie.moes@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02.09.2024 au 16.09.2024 au collège communal¹ :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be

Par le Collège,

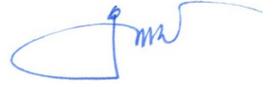
Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

¹ Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier



H. Snackers



D. Gilkinet